

Séance publique du 23 janvier 2006

Délibération n° 2006-3187

commission principale : finances et institutions

objet : **Opération globalisée pour l'acquisition de mobiliers et matériels - Individualisation d'autorisation de programme 2006**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 15 novembre 2004, le conseil de Communauté a approuvé le programme d'acquisitions de matériels, mobiliers et travaux d'agencement connexes pour 2005 pour un montant global de 530 000 €.

Ce programme exceptionnel a pris en compte :

- le redéploiement et la relocalisation de services communautaires de la direction logistique et bâtiment, de la mission coordination territoriale et de subdivisions voirie dans le bâtiment porte Sud (six niveaux) pour un montant global de 400 000 € (principalement postes de travail, cloisonnement paysager, armoires, matériels informatiques et téléphonie),

- un programme annuel d'achat de mobiliers et matériels, limité pour répondre aux besoins généraux des services (liés à des réorganisations de service le plus souvent) et pour assurer le renouvellement du parc (usure, vétusté, sécurité, etc.). Compte tenu du projet porte Sud, le programme de renouvellement a été limité, en 2005, à 130 000 €.

En 2006, il est prévu à ce jour :

- la relocalisation de la direction des Grands projets à porte Sud fin 2006 (environ 23 agents) qui va nécessiter, comme en 2005, des travaux d'agencement et l'achat de mobiliers, matériels et téléphonie pour un montant estimé à 60 000 €,

- un programme annuel d'achat pour répondre aux besoins des directions, notamment des redéploiements de services à l'hôtel de Communauté (niveaux 1 et 4) et au renouvellement des mobiliers les plus anciens pour un montant global de 170 000 €,

- l'achat de matériels à caractère pédagogique pour la cité scolaire Elie Vignal - pour un montant de 15 000 €. Pour mémoire ce poste d'achat est financé par le produit de la taxe d'apprentissage encaissée par cet établissement (budget général - section fonctionnement).

Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements - opération globalisée à créer pour 2006.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir valider ce programme d'acquisitions et d'autoriser l'individualisation de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement - mobiliers et matériels pour 245 000 €.

Circuit décisionnel : ce dossier est validé par le pôle finances et moyens le 19 décembre 2005 et fait l'objet d'une note d'information du Bureau le 9 janvier 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme d'achat de mobilier proposé ci-dessus et le montant de cette opération pour un coût total de 245 000 €.

2° - L'opération fera l'objet d'une individualisation de l'autorisation de programme maintenance et renouvellement AP 10 pour 2006 pour un montant de 245 000 € - opération globalisée 2006 à créer.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,